

EUROPCAR GROUPE SA

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières
donnant accès au capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016 –
Résolution n° 14

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

EUROPCAR GROUPE SA

Société anonyme au capital de 143 154 016 €
Siège social : 2 rue René Caudron, 78960 Voisins le Bretonneux
RCS : Versailles B 489 099 903

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières
donnant accès au capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription**

Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016 –
Résolution n° 14

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée du 10 mai 2016 – Résolution n°14

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à tout établissement financier ou filiale contrôlée dudit établissement ou à toutes entités de droit français ou étranger, dotées ou non de la personnalité morale, ayant pour objet exclusif de souscrire, détenir et céder des actions et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, pour la mise en œuvre de formules structurées dans le cadre du plan d'actionnariat salarié international du groupe Europcar, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant nominal maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission est fixé à 3 % du capital social de la Société au jour de l'utilisation de la présente délégation.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une émission, et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

*Emission de diverses
valeurs mobilières avec
suppression du droit
préférentiel de
souscription*

*Assemblée du 10 mai
2016 – Résolution n°14*

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre donné dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



FRANÇOIS JAUMAIN

MAZARS



ISABELLE MASSA